

Communiqué
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le projet de loi 105 doit être adopté dès la reprise des travaux parlementaires

Les élèves du Québec en sortent gagnants

Montréal, le 9 juin 2016 – La Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE) presse le gouvernement d'adopter le projet de loi 105 dès la reprise des travaux parlementaires. Lors de la commission parlementaire sur le projet de loi 86, les partenaires du réseau de l'éducation ont déployé temps et énergie afin d'émettre leurs recommandations. « *Le dépôt du projet de loi 105 ne doit pas engendrer de délais supplémentaires. Il est temps d'avancer et d'agir concrètement pour nos élèves* » d'affirmer Lorraine Normand-Charbonneau. « *Pourquoi empêchons-nous la prise de décision de se prendre dans les écoles en fonction des besoins des élèves? Qu'y a-t-il de mal à ce que l'argent arrive directement dans nos écoles?* » se questionne la présidente.

Les élèves du Québec en sortent gagnants

Le projet de loi 105 s'inspire des commissions scolaires ayant un modèle de gestion décentralisée, efficace, efficient et favorisant une concertation entre l'ensemble des acteurs de l'école. « *Les décisions qui se prennent en concertation permettent de mieux répondre aux besoins particuliers de chaque élève et de chaque milieu* », ajoute la présidente. Le comité de répartition des ressources tel que proposé par le projet de loi existe déjà dans des commissions scolaires de la province. Il place les directions au cœur des décisions en leur permettant d'émettre des recommandations quant à la réussite et au bien-être de tous les élèves. « *Plus les décisions sont prises près des élèves, plus elles ciblent les besoins réels* », explique Lorraine Normand-Charbonneau.

Reconnaître l'expertise des directions d'établissement scolaire

La présidente de la FQDE se réjouit que le gouvernement balise le fonctionnement des commissions scolaires permettant ainsi aux directions d'assumer pleinement leur rôle. « *Dès la reprise des travaux parlementaires, plus que jamais, vous entendrez parler de la FQDE* ». La présidente entend s'assurer que ce projet de loi se concrétise, rapidement, correctement, qu'il ne soit pas la proie de mille et une interprétations et que la prise de décisions et les ressources soient véritablement décentralisées vers les écoles. « *Il en va de la réussite de nos élèves* », conclut Lorraine Normand-Charbonneau.

-30-

Source :

Michèle Demers
Conseillère aux communications et à la vie politique
FQDE
(514) 923-6859

FQDE

La FQDE est le principal organisme professionnel représentant plus de 2 200 directions d'établissement d'enseignement provenant de 21 associations régionales. La mission de la Fédération est de promouvoir le développement professionnel et l'excellence dans la direction des établissements d'enseignement au Québec et de défendre les droits des directions et directions adjointes d'établissement d'enseignement.